



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

HOPITAL DU PAYS D'AUTAN CASTRES



ADRESSE : 6, avenue de la Montagne Noire
81100 CASTRES

REPRÉSENTANT LÉGAL M. Philippe Péri dont

ÉTABLISSEMENT : 2^{ème} CATEGORIE TYPE U N et V



SOMMAIRE

Fiche synthèse p. 5

Description de l'établissement p. 8

Niveau d'accessibilité des prestations p. 9

**Modalités de maintenance des équipements
d'accessibilité** p. 11

**Formation du personnel chargé de l'accueil des
personnes handicapées** p. 12

**Documents d'aide à l'accueil des personnes
handicapées** p. 15

Documents relatifs à la mise en accessibilité p. 35

FICHE SYNTHÈSE

Accessibilité de l'établissement



Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☒ Oui ☐ Non



Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☒ Oui ☐ Non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

Le personnel est sensibilisé.

☒ Oui ☐ Non

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel est formé.

☒ Oui ☐ Non

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.



Contact : *coordinatrice handicap Mme Hénaux Marianne,
Référént technique M Gilles Cabrol*



Matériel adapté

Le matériel est entretenu et réparé

☒ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

Le personnel connaît le matériel

☒ Oui ☐ Non ☐ Sans objet



Consultation du registre public d'accessibilité

☐ A l'accueil

☒ Sur le site internet <http://www.chic-cm.fr/>

*Date de mise à jour : 10/06/2021
Périodicité de mise à jour : annuelle*



DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement

HOPITAL DU PAYS D'AUTAN

Activités

Pôle Chirurgie, Pôle Gériatrie, Pôle Médecine, Pôle Médico-Technique, Pôle Mère/Enfant, Pôle Plateau Technique

Nombre de niveaux

R+3
Rez de jardin
Sous sol logistique

Catégorie et Typologie

Etablissement de 2^{ème} catégorie de type U – N et V

NIVEAU D'ACCESSIBILITE DES PRESTATIONS

Personne à mobilité réduite



Accès aux activités

- Cheminements extérieurs
- Stationnement automobile
- Entrée dans l'établissement et accueil
- Circulations intérieures (horizontales et verticales)

Locaux d'activités

- Largeur des portes
- Hauteurs des équipements

Sanitaires

- Aires d'usage
- Aires de manœuvre avec possibilité de retournement

Handicap visuel



Accès aux activités

- Cheminement extérieur (Niveau d'éclairage et dispositif de guidage)
- Signalétique sur la porte d'entrée
- Accueil (niveau d'éclairage)
- Circulations intérieures (Circulations horizontales et Circulations verticales)

Locaux d'activité

- Contraste visuel des portes d'entrées
- Signalétiques
- Niveau d'éclairage

NIVEAU D'ACCESSIBILITE DES PRESTATIONS

Handicap auditif



Accueil

- Boucle à induction magnétique
- Retransmission des informations sur un écran

Espace de restauration

- Revêtement acoustique

Locaux visés par la réglementation acoustique :

- Temps de réverbération

Equipements

- Signal lumineux

Handicap mental



Accès aux activités

- Signalétique
- Informations

Sanitaires

- Signalétique

MODALITES DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ

(Extrait de l'article 1 de l'arrêté du 19/04/2017)

« Le registre public d'accessibilité contient les pièces suivantes ou une copie de celles-ci:

...

9) Les modalités de maintenance des équipements d'accessibilité tels que les ascenseurs, élévateurs et rampes amovibles automatiques... »

Équipements nécessitant un entretien et une maintenance :

Portes automatiques	☒ Oui	☐ Non
Ascenseur ou élévateurs	☒ Oui	☐ Non
Boucle à induction magnétique	☒ Oui	☐ Non
Balise sonore	☐ Oui	☒ Non
Signalétique sur écran	☐ Oui	☒ Non
Tourniquet	☐ Oui	☒ Non
Tapis roulant ou escalier mécanique	☐ Oui	☒ Non

Matériel	Date d'intervention	Description
Ascenseurs (9 équipements dont 2 hors contrat centre hospitalier)	A consulter sur registre public d'accessibilité au standard de l'HPA	Contrat maintenance SCHINDLER
Boucle magnétique		Maintenance internet centre hospitalier
Portes et portails		Contrat maintenance ASO

FORMATION DU PERSONNEL CHARGÉ DE L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES

(Extrait de l'article 1-II de l'arrêté du 19/04/2017)

« Pour les établissements recevant du public de 1^e à 4^e catégorie :
...le registre public d'accessibilité contient une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur
décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.
Lorsque le personnel chargé de l'accueil des personnes handicapées est affecté à plusieurs établissements, cette
attestation peut être réalisée pour l'ensemble des établissements concernés. »

Attestation de formation obligatoire

☒ **Oui** pour les établissements recevant du public de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie

☐ **Non** pour les établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie

Description des actions de formations

Date : 30/09/2019

Lieu : ANFH

Liste des participants

Nom et prénom	Fonction	Signature
Date et liste des participants à consulter sur registre public d'accessibilité au standard de l'HPA		

L'employeur :

Date et signature :



DOCUMENTS D'AIDE A L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES

(Extrait de l'article 1 de l'arrêté du 19/04/2017)

« Le registre public d'accessibilité contient les pièces suivantes ou une copie de celles-ci : ... »

8) Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction;... »

Le memento « Bien accueillir les personnes handicapés » est joint après cette page et disponible à la consultation à l'adresse suivante :

https://ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/guide_numerique_accueil_PH_3.pdf

DOCUMENTS RELATIFS A LA MISE EN ACCESSIBILITE

(Extrait de l'article 1 de l'arrêté du 19/04/2017)

«Le registre public d'accessibilité contient les pièces suivantes ou une copie de celles-ci: ...

- | | | |
|---|---|---|
| 1. Lorsque l'établissement est nouvellement construit, l'attestation prévue par l'article L. 111-7-4 après achèvement des travaux; | ☐ Oui | ☒ Non |
| 2. Lorsque l'établissement est conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014, l'attestation d'accessibilité prévue à l'article R. 111-19-33; | ☒ Oui | ☐ Non |
| 3. Lorsque l'établissement fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée conformément aux articles R. 111-19-31 à R. 111-19-47, le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement; | ☐ Oui | ☒ Non |
| 4. Lorsque l'établissement fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période, le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à 1 an de la durée de l'agenda, prévu à l'article D. 111-19-45; | ☒ Oui | ☐ Non |
| 5. Lorsque l'établissement fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période, le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda, prévu à l'article D. 111-19-45; | ☒ Oui | ☐ Non |
| 6. Lorsque l'établissement fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée et à l'achèvement de celui-ci, l'attestation d'achèvement prévue à l'article D. 111-19-46; | ☒ Oui | ☐ Non |
| 7. Le cas échéant, les arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité mentionnées à l'article R. 111-19-10; | ☐ Oui | ☒ Non |
| 8. Lorsque l'établissement a fait l'objet d'une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, la notice d'accessibilité prévue à l'article D. 111-19-18; ... » | ☐ Oui | ☒ Non |

Joindre les attestations, les dossiers adap, les AT, les dérogations, ...





DOSSIER Ad'AP

Agenda d'Accessibilité Programmée

« Centre Hospitalier du Pays d'Autan »
6 avenue de la Montagne Noire
81100 CASTRES

Date : 23/09/2015

APAVE

« Agence de Castres »

« 40 Allée Alphonse Juin »

« CS 60226 »

« 81104 » « CASTRES cedex »

« Tel : 05.63.59.50.60 » – « Fax : 05.63.72.40.56 »

« mail : frederic.mailloux@apave.com »

Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 527 573 141
Filiales opérationnelles : **Apave Alsacienne SAS** - RCS 301 570 446 ; **Apave Nord-Ouest SAS** - RCS 419 671 425 ;
Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; **Apave Sudeurope SAS** - RCS 518 720 925

lescanparapave.com

SOMMAIRE

1. PRESENTATION	3
2. DESCRIPTION DES ETABLISSEMENTS	3
3. ETAT DES LIEUX - BILAN DE CONFORMITE	7
4. STRATEGIE DE MISE EN ACCESSIBILITE	28
5. LISTE DES DEROGATIONS.....	29
6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ACCESSIBILITE.....	35
7. SYNTHESE	44
ANNEXE 1 – LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS.....	45

1. PRESENTATION

Ce dossier a été établi à la demande de « C.H.I.C Castres Mazamet » par Apave pour répondre aux exigences de l'article L.111-7-5 du code de la construction et de l'habitation.

Il comporte les informations nécessaires à l'instruction de la demande de validation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Cette demande d'Ad'AP concerne les établissements cités aux chapitre 2

Durée de l'agenda d'accessibilité programmée proposée : **3 ans**

2. DESCRIPTION DES ETABLISSEMENTS

“SITE 1 : HOPITAL DU PAYS D’AUTAN” 6 avenue de la Montagne Noire 81100 Castres						
ERP ou IOP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Effectif	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type				
Hôpital site principal	2	U -N- V	45 000	5	1398	PV Sous-Commission Accessibilité du 16/12/2010

Informations complémentaires :

Depuis la date du diagnostic des travaux ont été réalisés par l'établissement et des précisions d'utilisation sont apportées :

“SITE 1 : HOPITAL DU PAYS D'AUTAN” 6 avenue de la Montagne Noire 81100 Castres

Le cheminement de liaison entre les places de stationnement du parking « urgences » et l'entrée « urgences » est protégé par bande d'éveil

Le réglage des ferme-portes des sanitaires handicapés est assuré

La hauteur des essuie-mains dans les sanitaires adaptés est < 130 cm

Les avaloirs situés sur les cheminements présentent des fentes de largeur < 20 mm

Une plinthe à la protection sous l'escalier de l'atrium au RDC a été ajoutée

Le volume sonore des messages sonores en ascenseur a été augmenté

Le renforcement de la signalétique spécifique pour les personnes handicapées a été réalisé dans les circulations horizontales

3. ETAT DES LIEUX - BILAN DE CONFORMITE

Analyse de la situation de chaque bâtiment ou établissement au regard des obligations d'accessibilité.

Cette analyse comprend :

- Le constat des non-conformités
- Les préconisations et une estimation financière des coûts de mise en accessibilité
- Une notation des types de handicap et de la difficulté de l'accessibilité
- Une notation de la difficulté de réalisation établie à partir des critères suivants :
 - fonctionnelle (conséquence sur le fonctionnement de l'établissement)
 - organisationnelle (délais administratifs, perte d'exploitation, etc.)
 - réglementaires (sécurité incendie, etc.)
 - Technique : implications sur la solidité, les équipements techniques, etc...

Notation des types de handicap pour lesquels la règle n'est pas respectée :

Tous : Accessibilité non respectée quel que soit le handicap



: Accessibilité non respectée seulement pour les personnes en fauteuil



: Accessibilité non respectée seulement pour les personnes mal marchantes



: Accessibilité non respectée seulement pour les personnes malvoyantes



: Accessibilité non respectée seulement pour les personnes malentendantes



: Accessibilité non respectée seulement pour les personnes présentant une difficulté cognitive

Notation de la difficulté de l'accessibilité actuelle :



: Accessibilité réglementaire



: Accessibilité non réglementaire mais possible sans confort d'usage



: Accessibilité non réglementaire mais possible avec assistance



: Inaccessible

Notation de la difficulté de réalisation



Faible



Moyenne



Importante

“SITE 1 : HOPITAL DU PAYS D'AUTAN” 6 avenue de la Montagne Noire 81100 Castres

ERP n01”

Constat	Handicap	Préconisation	Commentaire – Liste des contraintes	Difficulté		Coût €
				d'accès	de réalisation	
“Accueil du public” – “niveaux RDC bas – RDC haut R+1 et R+2”						
Absence de boucle d'induction magnétique à l'accueil général et aux accueils des services		Mise en place de kit boucle magnétique pour guichet d'accueil	Pas de contrainte particulière			1725

**Travaux de mise en Accessibilité suivant
 Ad'Ap N°081 004 15 P0068 réalisés et attestés
 par bureau de contrôle le 15/06/2020**

4. STRATEGIE DE MISE EN ACCESSIBILITE

La stratégie de mise en accessibilité dans le choix et la planification des actions prend en compte les priorités suivantes :

- Les capacités budgétaires annuelles ;
- Le Plan Directeur d'Etablissement et le Projet d'Etablissement ;
- Les décisions de la commission Handicap créée dans l'établissement

6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ACCESSIBILITE

“SITE 1 : HOPITAL DU PAYS D'AUTAN” 6 avenue de la Montagne Noire 81100 Castres

ERP 1

Action retenue	Période	Date		Coût €
		Début	Fin	
“Accueil du public” – “niveaux RDC bas – RDC haut R+1 et R+2”				
Mise en place de kit boucle magnétique pour guichet d'accueil		01/2016	03/2016	1725

**Travaux de mise en Accessibilité suivant
Ad'Ap N°081 004 15 P0068 réalisés et attestés
par bureau de contrôle le 15/06/2020**